

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

***Mercredi 17 décembre 2014***

**Compte rendu du Conseil des Ministres**

**Réforme de l’administration de la Polynésie française**

La majorité s’est engagée à réformer le service public du Pays. Il s’agit d’un enjeu fondamental pour rétablir les conditions favorables du développement social et économique de la Polynésie française. Forts de ces engagements politiques, validés par une grande majorité d’électeurs, et prenant appui sur de nombreux travaux et consultations de qualité, le Président de la Polynésie française a lancé le processus de modernisation de l’administration et tracé sa feuille de route globale dans son discours à l’adresse des chefs de service du 28 octobre 2014.

Le but est d’avoir un service public de qualité, qui répond aux objectifs de politiques publiques et accessible à tous. L’administration doit être en capacité de vérifier la bonne adéquation des résultats obtenus avec les objectifs recherchés, de déceler les marges d’ajustement, et d’adapter, dans un mouvement permanent, les organisations et les pratiques de telle sorte à satisfaire l’intérêt général avec efficacité et au meilleur coût.

Ce mouvement est complexe d’une part, et il doit s’inscrire dans la durée et devenir permanent, d’autre part. Aussi, pour assurer le portage durable de cette modernisation, il importait de définir l’outil administratif qui en aura la charge au-delà des aléas ministériels et politiques. Telle est la raison pour laquelle l’inspection générale de l’administration (I.G.A) vient d’être érigée en une direction de la modernisation et des réformes de l’administration (D.M.R.A) laquelle sera progressivement dotée de prérogatives étendues et de moyens renforcés.

Les partenaires administratifs privilégiés de la DMRA seront le secrétariat général du gouvernement, la qualité de notre outil réglementaire étant un des piliers de la modernisation, la direction générale de ressources humaines, la modernisation s’appuyant avant tout sur une bonne maîtrise du management des personnels, la direction du budget et des finances, en charge de la mise en œuvre du contrôle de gestion des administrations publiques et le service de l’informatique du Pays, pour un déploiement de l’e-administration.

Les moyens humains, matériels et logistiques de l’IGA sont transférés à la DMRA. Cependant, ils sont devenus largement insuffisants déjà pour remplir les missions mêmes de l’inspection, qui sont reprises par la direction. Il est nécessaire de les renforcer dans les meilleurs délais. Ce renforcement de la DMRA se fera à moyens globalement constants de l’administration par un rééquilibrage de certaines activités actuellement dispersées dans divers services, et notamment le contrôle des établissements publics par les commissaires de gouvernement.

**Comité de pilotage pour la réhabilitation de l’atoll de Hao**

Depuis 2009, l’Etat et les forces armées ont engagé la déconstruction et la réhabilitation des anciens sites du Centre d’expérimentations du Pacifique de l’atoll de Hao avec l’objectif d’éliminer autant que possible les traces de pollutions liées à l’activité et, à défaut, d’éliminer les risques pour les habitants. Au-delà, pour répondre aux attentes de la population, la Polynésie française, l’Etat et la commune ont engagé un projet de reconversion économique de l’atoll et de reconstruction humaine de sa population.

Le premier comité de pilotage depuis le début de ces opérations s’est tenu le 8 décembre 2014 en présence du Haut-commissaire, du commandant supérieur des forces armées (Comsup), du maire de la commune de Hao et du Pays. Ce comité a confirmé les orientations suivantes :

• L’objectif stratégique de reconversion est de faire de Hao un pôle secondaire de développement insulaire durable, ce pôle ayant vocation à rayonner sur les Tuamotu-Est et les Gambier. L’Etat et le Pays s’engagent à accompagner la commune dans sa démarche de développement humain favorisant le « mieux vivre ensemble ». Les actions en vue d’améliorer les conditions de vie à Hao seront intégrées dans un projet de contrat de site.

• Le mode de gouvernance du projet de réhabilitation de Hao est actualisé avec une coordination technique par la circonscription des îles Tuamotu et Gambier formalisée. L’accent va être mis sur la communication en reprenant la publication de la lettre d’information Te Reo O Te Tagata Henua et l’élaboration d’un plan d’information-communication permettant de développer une image positive de l’atoll de Hao, encore fortement impacté par son passé d’ancienne base avancée du CEP.

• Les opérations de dépollution se poursuivent tant au niveau terrestre que lagonaire. Afin de garantir la parfaite sécurité sanitaire des populations et la salubrité des milieux, une tierce expertise va être engagée pour vérifier l’innocuité des méthodes proposées par les bureaux d’étude.

• Une étude sanitaire visant à évaluer l’imprégnation par la pollution industrielle de la population de Hao est confiée à l’Institut Louis Malardé (ILM) en partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire du Québec.

• Le principe du relogement au droit de l’ancienne base-vie de ses occupants est validé. Il se fera dans le cadre d’une opération d’urbanisme et d’aménagement plus large d’habitat social, d’équipements publics et d’activités économiques. Une étude de faisabilité sera engagée au plus tôt. Son financement interviendra dès la notification des crédits 2015 du Contrat de projets.

**Point sur l’épidémie de chikungunya en Polynésie française**

La Polynésie française connaît depuis le début du mois d’octobre une épidémie de chikungunya. Dès le 10 octobre, une organisation spécifique de suivi de l’épidémie a été mise en place à l’initiative du ministère en charge de la santé, conduisant à formaliser dès la semaine suivante une cellule de coordination réunissant les parties prenantes principales du Pays et associant le haut-commissariat de la République, conformément aux dispositions du plan de lutte anti vectorielle approuvé en conseil des ministres le 31 juillet dernier.

Depuis lors, l’épidémie a rapidement progressé, avec à ce jour plus de 37 000 Polynésiens qui ont consulté dans les structures de santé, et malheureusement 9 décès. Actuellement, on estime que plus de 8 000 personnes sont touchées chaque semaine par la maladie, ce qui laisse penser que le pic épidémique est très proche, même s’il va falloir probablement pendant encore quelques semaines faire face à un nombre important de malades.

Le système de santé est de ce fait soumis à de fortes tensions, maximales en fin de semaine, au moment où l’offre de soins de ville est nécessairement réduite. Les établissements de santé ont su faire face à l’afflux de patients se présentant dans les services des urgences, notamment ceux du Centre hospitalier de Polynésie française (CHPF) et de l’Hôpital de Taravao. Les cliniques et médecins libéraux ont également vu augmenter leur activité depuis le mois d’octobre, en relation avec cette épidémie.

Dans ce contexte, plusieurs mesures ont déjà été mises en place :

* Une ligne de garde supplémentaire a été instaurée au CHPF durant toute la semaine, avec la déprogrammation de nombreuses interventions, afin de libérer des lits d’hospitalisation nécessaires pour accueillir certains malades à risque ou fragiles ;
* Un renfort médical a également été mis en place le week-end à Taravao ;
* La subdivision des Tuamotu-Gambier, par sa proximité géographique avec le CHPF, a complété l’accueil spécifique des malades atteints de chikungunya lorsque cela a été nécessaire, en réalisant des consultations au sein de ses locaux ;
* Les structures de la Direction de la santé fonctionnent avec une priorité donnée aux activités de soins, au détriment des activités de prévention ;
* Parallèlement à ce dispositif, les gardes de week-ends des médecins libéraux ont été doublées depuis deux semaines dans les zones du grand Papeete et de la presqu’île.

En prévision des vacances de fin d’année qui démarrent, un appel au volontariat a été effectué auprès de l’ensemble des médecins de Tahiti, libéraux et salariés, afin de combler les gardes du CHPF et de Taravao, notamment le week-end et les jours fériés à venir.

Cette situation est suivie attentivement par la cellule de coordination et les dispositions ont été prises afin de garantir la permanence des soins dans les structures hospitalières sur une base volontaire, en évitant au maximum de recourir à des mesures de réquisition. Celles-ci ne seront mises en œuvre, en lien avec le haut-commissariat, que si, en dépit de tous ces efforts, la continuité des lignes de garde hospitalières ne peut pas être assurée. Une attention particulière a été accordée à la situation des îles, qui ont reçu de nombreux enfants en provenance de Tahiti depuis le week-end dernier, augmentant le risque d’une diffusion accrue de l’épidémie au niveau des archipels. La situation des structures de santé est suivie quotidiennement.

De façon complémentaire, il a été rappelé que le chikungunya est une arbovirose, comme la dengue et le zika, et que l’ennemi est le moustique. Contenir l’épidémie est donc l’affaire de tous. Ceci passe en premier lieu par le dégîtage régulier, et il faut souligner la responsabilité de chacun à cet égard et le rôle déterminant des communes dans cette action. En second lieu, chacun doit aussi se protéger des piqûres de moustique, les malades pour ne pas transmettre la maladie à de nouveaux moustiques, les autres pour ne pas risquer de contracter la maladie à leur tour. Enfin, une vigilance particulière s’impose pour les femmes enceintes, les nourrissons et les personnes souffrant de maladies chroniques, déjà fragilisées. Ces différents éléments ont fait l’objet d’une intense communication dans tous les médias, qui ont apporté leur concours, parfois à titre gracieux, pour relayer ces informations de protection à toute la population.

Ceci a été complété par des actions de pulvérisation antimoustiques ciblées, coordonnées par le centre d’hygiène et de salubrité publique de la direction de la santé, en lien étroit avec les communes et les services du Pays (Service du Développement Rural et Direction de l’Equipement), qui ont apporté un concours précieux à ces actions. Le haut-commissariat a pour sa part sollicité les maires afin de procéder à l’activation de leur plan communal de sauvegarde (PCS), ainsi qu’il est prévu en cas d’évenement épidémique majeur.

Enfin, de manière à rendre accessible au plus grand nombre les moyens de lutte contre les moustiques, les répulsifs cutanés, les moustiquaires et les diffuseurs électriques vont être inscrits sur la liste des PPN. Il faut d’ailleurs se féliciter à cet égard de la prise de conscience de la population, qui les a massivement achetés depuis la sensibilisation faite en octobre.

**Douzième édition du FIFO du 2 au 8 février 2015**

Depuis sa création en 2004, le FIFO a participé à la promotion de l’audiovisuel polynésien, et plus généralement de l’Océanie. Le festival est un lieu d’échanges privilégiés, reconnu dans la région mais également en métropole, grâce aux liens que les organisateurs ont pu tisser notamment avec le Centre National du Cinéma et de l’image animée (CNC), France Télévisions, ou des musées nationaux comme celui du Quai Branly et Le Museum d’Histoire Naturelle.

Le FIFO est organisé par l’AFIFO, association présidée par Wallès Kotra, qui depuis 2004 assure la préparation du festival. Elle regroupe des personnalités d’horizons différents, Calédoniens, Polynésiens, métropolitains, tous passionnés par ce festival. Pour cette 12ème édition, le président du jury sera Yan Kounen, réalisateur, producteur et scénariste français. Il sera accompagné de Dan Shanan, directeur du festival le « doc edge » de Nouvelle-Zélande, de Herman Van Eykez, directeur de la Griffith film School, d’Australie, d’Emmanuel Tjibaou, directeur de l'Agence de Développement de la Culture Kanak - centre culturel Tjibaou - Nouvelle Calédonie, de Jacques Navarro-Rovira, réalisateur et producteur de Polynésie française et Thomas Teriiteporouarai, journaliste à Polynésie 1ère - Polynésie française.

Lors de cette 12ème édition, seront proposés au public : les projections de documentaires océaniens , le programme du OFF avec notamment une projection des films de Yan Kounen, et la Nuit du court métrage, des ateliers de formations gratuits mises en œuvre par des professionnels de l’audiovisuel, avec des nouveautés pour cette édition, des conférences, tenues par les invités, reconnus dans leur domaine pour leur professionnalisme et leurs compétences, des rencontres - avec là aussi une nouveauté cette année : la rencontre avec le réalisateur ou le producteur d’un documentaire. Cet échange permettra au public de découvrir les coulisses d’un documentaire et d’en approfondir la thématique. Le FIFO a le plaisir d’accueillir cette année de nombreux réalisateurs et producteurs, grâce au partenariat d’Air Tahiti Nui.

Le FIFO proposera également, comme pour les précédentes éditions, le Colloque des Télévisions Océaniennes, et un « pitchdating », qui donnera l’opportunité aux porteurs de projets de trouver le partenaire idéal pour le développement de leur projet de film documentaire. Sont aussi programmées des rencontres professionnelles, un espace de visionnage destiné aux professionnels des 480 films sélectionnés dans les précédentes éditions du FIFO et la réunion des organisateurs de festivals de films de la région : pour la deuxième fois, les organisateurs organiseront une rencontre avec les autres organisateurs de festivals de la région.

Le FIFO a pu bénéficier depuis sa création du soutien du Pays, de l’Etat, et de partenaires privés locaux. Pour cette 12ème édition, de nombreux invités, mais également 30 000 participants, dont 7 000 scolaires, sont attendus.

**Candidature de Taputapuatea et des Marquises pour un classement au Patrimoine mondial de l’Unesco**

Le Comité de pilotage « Patrimoine mondial de l’UNESCO » chargé de coordonner l’ensemble des opérations techniques nécessaires à l’avancement des deux dossiers de candidature polynésiens, s’est réuni le mercredi 26 novembre dernier, sous la présidence conjointe du Président de la Polynésie française, Edouard Fritch, et du Haut- Commissaire de la République, Lionel Beffre, pour prendre prendre acte des étapes réalisées et valider les propositions et actions à venir.

Des décisions essentielles pour l’évolution des dossiers des îles Marquises et de Taputapuātea ont été prises lors de ce comité de pilotage.

S’agissant de Taputapuatea, le Comité de pilotage a approuvé à l’unanimité le protocole proposé par la Direction Générale des Patrimoines pour mener à bien l’inscription au Patrimoine mondial du paysage culturel de Taputapuātea. Ce protocole prévoit notamment le dépôt du dossier de Taputapuātea à l’inscription au patrimoine mondial en janvier 2016, afin qu’il puisse être instruit au Comité du patrimoine mondial en juillet 2017.

La Polynésie accueillera ainsi une mission de terrain d’experts nommés en qualité de rapporteurs du dossier Taputapuātea par le Comité des biens français, dans la première quinzaine de février 2015, puis, une mission officielle d’une délégation polynésienne se rendra à Paris pour défendre le dossier de Taputapuātea en juin 2015. Les enjeux du respect de cette feuille de route et de ce calendrier sont particulièrement importants pour la Polynésie française, car les sites de métropole et de l’outre-mer qui prétendent à une inscription au Patrimoine mondial sont nombreux. Le Pays doit donc absolument être au rendez-vous de janvier 2016.

S’agissant de la candidature des îles Marquises, le Comité de pilotage a décidé à l’unanimité de valider le recrutement d’un bureau d’études chargé d’aider les comités de gestion des Marquises à prioriser leurs sites afin de prendre une décision définitive qui soit réaliste au regard des possibilités financières de la Polynésie française.

-o-o-o-o-o-